

60 Enfin, comme vous le savez déjà, la commission tient à ce que le climat des échanges demeure serein. Les propos malveillants ou les interventions portant atteinte aux droits fondamentaux ou à la réputation des personnes sont irrecevables.

65 À la suite des séances d'audition des opinions, la commission procédera à l'analyse de l'ensemble de l'information qui lui a été soumise, en fera rapport et formulera des recommandations.

La présidente de l'OCPM soumettra le rapport au conseil municipal de la Ville de Montréal, rapport qui sera rendu public deux semaines plus tard.

70 Je rappelle que les rapports de l'Office ont une valeur consultative, les décisions finales appartiennent aux élus.

75 Alors, j'invite maintenant, Bernard Blanchet. Monsieur Blanchet, êtes-vous là ? Monsieur Blanchet n'est pas arrivé ? Très bien, alors la personne... Monsieur Michel Synnott, vous êtes présent, vous êtes arrivé ? Très bien, Monsieur Synnott, on débute avec vous, ça vous convient ?

M. MICHEL SYNNOTT

Citoyen

80 **M. MICHEL SYNNOTT :**

Absolument. J'aurais une feuille à vous remettre.

85 **LA PRÉSIDENTE :**

Bien sûr. Bien. Merci beaucoup. Monsieur Synnott, pendant que vous vous installez, je vous rappelle que vous avez dix minutes. Après ce dix minutes, nous aurons la possibilité de discuter

90

avec vous pendant dix minutes. Avez-vous besoin que je vous fasse un petit signe au moment où il vous reste deux minutes ?

M. MICHEL SYNNOTT :

J'apprécierais.

95

LA PRÉSIDENTE :

Je le ferai. Alors, Monsieur Synnott, je veux vous dire aussi que nous avons pris connaissance du document de l'opinion que vous nous avez fait parvenir.

100

M. MICHEL SYNNOTT :

Merci beaucoup.

105

LA PRÉSIDENTE :

Alors, c'est à vous.

M. MICHEL SYNNOTT :

110

Alors, bonjour. Je suis heureux de pouvoir m'adresser à vous personnellement. Brièvement, qui je suis ? Un citoyen de Lachine depuis plus de 30 ans qui s'implique dans sa communauté. À titre d'exemple, j'ai été le président du conseil d'administration de l'Hôpital de Lachine.

115

Alors, tout ça, c'est à l'époque où Lachine était une ville autonome et que l'Hôpital de Lachine était un hôpital autonome. Depuis, la ville a fusionné avec Montréal et l'hôpital a fusionné avec le CUSM.

120

Dans ce contexte-là, j'ai eu à rencontrer des élus, représentants du gouvernement fédéral, provincial et municipal. Et j'ai, entre autres, eu l'occasion de discuter avec monsieur Guy Dicaire, qui a été conseiller municipal ici à la ville de Lachine et maire de la ville de Lachine avant les fusions.

125

Il m'a rapporté quelque chose et je pense que c'est important de vous en faire part pour comprendre le contexte historique et financier de tout ce que j'appelle « le Parcours riverain », qui, je pense, sera compromis avec le projet PPU écolo quartier, tel que présenté.

130

Si vous me permettez, je vais passer du général au particulier. Alors, l'histoire commence dans les années 1970, c'était Guy Decarie, le maire de la ville de Lachine, Guy Dicaire, a été conseiller municipal dans ces années 1970 là.

135

Ils ont fait une pensée stratégique pour dire : qu'est-ce qui distingue notre petite ville de Lachine des autres municipalités, qu'est-ce qui est au cœur de notre différence ? Et là, ont dit : « Le bord de l'eau et le Canal Lachine qui était fermé en raison de l'ouverture de la voie maritime. »

Ils ont dit : « On va mettre ça en valeur, se réapproprier tout le bord de l'eau et rendre ça accessible aux citoyens. » Il m'a fait remarquer que si vous vous rendez à la limite de Lachine à partir de Dorval, tout le bord de l'eau est l'objet de propriétés privées.

140

Que vous soyez à Pointe-Claire, Beaconsfield, Senneville, ce sont tous des propriétaires privés qui sont propriétaires du bord de l'eau et qui ont un gros château. Donc, des gens riches et célèbres, sans doute, qui sont propriétaires du bord de l'eau et lorsque vous circulez sur la rue, vous ne voyez pas le bord de l'eau.

145

Alors, ils ont dit : « On va faire un parc linéaire à Lachine, qui va couvrir tout Lachine. », et pour ça, ils ont dit : « On n'agira pas de façon, on va dire, sauvage, dans le sens où on ne procédera pas à des expropriations massives. » Ils ont exercé ce qu'on appelle un « droit de préemption », ce qui veut dire, une réserve sur les propriétés. Et lorsque les gens veulent vendre leur propriété, la ville de Lachine avait un droit prioritaire de rachat.

150 J'ai personnellement été témoin d'une maison qui était sur le boulevard Saint-Joseph, près de la 48^e Avenue, la personne est décédée, la ville l'a rachetée et ils l'ont démolie pour agrandir le parc, de même qu'une maison qui était au coin de la 24^e Avenue, c'est ce qui a été fait. Je crois que la ville de Lachine fusionnée, l'arrondissement maintient cette position-là parce qu'il existe encore quelques maisons privées.

155 Alors, nous avons, sauf rares exceptions, un parc linéaire qui part de Dorval et qui se rend jusqu'à la 6^e Avenue. C'est-à-dire, là, où il y avait, vous en avez entendu parler, sans doute, l'ancien Spinelli Toyota. Et là, où le gouvernement fédéral a aménagé, à grands frais, les écluses et un bâtiment aux écluses.

160 La ville a consacré des millions de dollars, alors, Guy Dicaire, qui était un évaluateur agréé de formation m'a dit : « Nous sommes propriétaires du bord de l'eau, ça vaut des millions de dollars, donc si un jour on manque d'argent, on vend le bord de l'eau et la ville va emplir ses coffres. »

165 Alors, maintenant, ce que j'ignorais, c'est qu'en faisant des recherches pour la présente présentation, c'est qu'il y a un parcours riverain qui part du Vieux-Montréal et qui longe tout le Canal Lachine, jusqu'à Ville Saint-Pierre. Et quand je parle d'un parcours riverain ou le long du Canal Lachine, je veux dire que les deux rives sont disponibles, accessibles, et qu'il y a de magnifiques pistes cyclables.

170 Soit dit en passant, la ville de Lachine est une enclave, donc si vous n'avez pas à faire à Lachine, vous n'y entrez pas. Mais combien de gens nous disent « Ah, Lachine, je suis allé là en vélo, quel joyau, que c'est beau, que c'est extraordinaire ». Alors, les gens partent du Vieux-Montréal, viennent en vélo jusqu'à Lachine.

175 Cependant, lorsqu'on arrive près de Spinelli, il faut traverser à ville LaSalle, faire un détour. Pourquoi ? Parce qu'il y a une petite portion de la rive nord qui n'est pas partie du développement du Canal Lachine du côté nord.

180 Et ça, c'est mentionné, c'est au document numéro 5 qui est dans l'annexe, c'est-à-dire, dans l'étude préliminaire qui a été faite pour le PPU Lachine-Est en septembre 2021, à la page 24 en bas, où on nous parle du réseau cyclable.

185 Ce que ça nous dit, c'est que le segment du parc du Canal Lachine, compris entre le pont Gauron à Ville Saint-Pierre, et la 6^e Avenue où il y a Spinelli Toyota, est le seul endroit à Montréal où le lien d'or de la piste cyclable du canal est discontinu.

190 Et, où est le pont Gauron ? Bonne question, c'est pour ça que je vous ai donné la petite feuille ici et, je n'avais pas de photocopieur couleur, donc j'ai mis des petits points pour vous indiquer et j'ai mis une flèche où est le pont Gauron.

195 C'est un pont-levis en acier qui fait partie du patrimoine historique du Canal Lachine, qui appartient au fédéral. Et j'ai bien indiqué la rive nord. Vous verrez, peut-être, là, de façon, si vous portez attention sur la rive sud, il y a de petites lignes noires qui longent le Canal Lachine, c'est la piste cyclable de la rive sud.

200 Donc, ici, on peut voir que du côté de Lachine, on voit que tout le long des berges de Lachine, il y a une ligne noire et quand on arrive à Spinelli Toyota, oups, on est obligé de s'en aller du côté de ville LaSalle, et on est obligé de reprendre ensuite du côté du pont Gauron

205 Donc, la portion de la rive nord du Canal Lachine entre la 6^e Avenue et le pont Gauron, c'est le seul endroit, à partir du Vieux-Montréal jusqu'à Dorval, où on n'a pas de segment. Et, à ma grande surprise, le PPU de l'écoquartier de Lachine-Est ne prévoit rien.

210 Et là, ce qu'il faut comprendre, c'est que dans mes recherches, j'ai compris que Lachine, les représentants de Lachine, le maire Bourque à l'époque à Montréal, ils ont eu des engagements. Montréal s'est engagée pour 44 millions de dollars, le fédéral pour 33 millions de dollars, je l'ai mis dans mon document, on parle de 80 millions d'investissements dans les années 90, sans parler des millions investis auparavant.

210 Et là, dans le projet de l'écoquartier, excusez-moi, mais, on va condamner la réalisation
complète de ce parcours riverain là, alors que depuis 60 ans, il y a des démarches qui ont été
entreprises pour le réaliser, puis il y a eu des millions de dollars d'investis. Donc, tel que présenté,
le projet n'est pas acceptable du point de vue du parcours riverain.

215 Je dois préciser que je me réjouis qu'on veuille revitaliser cet ancien secteur d'usines qui
est passablement à l'abandon. Je m'en réjouis et il y a de très bonnes idées. Cependant, je pense
que cet élément-là du parcours riverain est un élément capital qui n'a pas été pris en compte. On
n'a pas proposé... on a fait le diagnostic, mais pas établi de solutions.

220 De plus, lorsqu'on regarde le plan d'urbanisme de l'arrondissement de Lachine et le plan
d'urbanisme de la Ville de Montréal actuel, ce qu'on dit, c'est que tout le long de Lachine et du Canal
Lachine, il faut que les bâtiments s'harmonisent avec le bâtiment bâti ou le... ce qui est déjà bâti.

225 Or, on nous propose, à ma grande surprise, des immeubles de 15 étages. Dans tout
l'arrondissement, dans tout le secteur, il n'y a pas de tel immeuble de 15 étages. L'explication que
j'y trouve, c'est la suivante : l'aéroport de Dorval.

230 Alors, j'ai mis dans mon document, la zone d'aménagement de l'aéroport de Dorval, où en
raison des décollages et atterrissages, il y a des limites dans les constructions qu'on peut y faire.
Une toute petite partie de Lachine est visée, mais en général, Lachine est à l'extérieur de cette
zone-là. Cependant, on pourra comprendre aisément que ce soit à Lachine, à Dorval, à Pointe-
Claire, Beaconsfield, il n'y a pas d'édifices en hauteur.

235 Alors, dans ce contexte-là, nous proposer un édifice de 15 étages sur le bord de l'eau, un,
ça va contre le principe de dire qu'il faut qu'il y ait une harmonisation avec l'actuel bâti et deux, ça
fait en sorte que certaines personnes vont s'approprier le bord de l'eau, alors que la philosophie
depuis les 60 dernières années, c'est de redonner le bord de l'eau aux citoyens.

240 Et, le plan d'urbanisme actuel dit que ça serait une densité moyenne maximale et au-delà de huit étages, on rentre dans de la densité grande.

245 Je comprends qu'il y a eu des représentations des organismes pour avoir du logement social. Cependant, j'ai vérifié, à Lachine en 2014, il y avait 1600 logements sociaux à Lachine. Ce que Guy Dicaire m'a expliqué, c'est qu'on a un problème : ils sont tous mis à un même endroit, ça s'appelle « Duff-Court ». Et selon Guy Dicaire, c'est la plus grande enclave de logements sociaux au Canada.

Là, où je veux en venir, c'est que, malheureusement pour moi, le...

250 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous résumez, s'il vous plaît, Monsieur Synnott.

M. MICHEL SYNNOTT :

255 Tout de suite. Je conclus : l'écoquartier de Lachine est une vision microscopique, alors que pour les raisons que je vous explique, il aurait valu d'avoir davantage de vision macroscopique. C'est tout.

260 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup. Dix minutes, ça va vraiment rapidement. Quelques petites questions pour vous.

265 **M. MICHEL SYNNOTT :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

270 Vous avez dit, bon, le projet PPU n'est pas acceptable, vous avez donné des points positifs, mais il n'est pas acceptable du point de vue du parcours riverain.

M. MICHEL SYNNOTT :

275 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

280 Qu'est-ce qui le rendrait acceptable ?

M. MICHEL SYNNOTT :

Alors, ce qu'il faut faire, c'est que la...

285 **LA PRÉSIDENTE :**

Sans, attendez, je vais compléter ma question : sans retourner vraiment sur il y a 20 ans ou 30 ans, ou 40 ans. Nous sommes en 2022, qu'est-ce qui serait acceptable ?

290 **M. MICHEL SYNNOTT :**

295 Bon, alors, ce qu'il faut d'abord pour que le parcours riverain se fasse, c'est qu'il faut tenir compte de l'emprise du gouvernement fédéral, qui a une petite emprise parce que c'est le bord de l'eau, et il faut acheter/exproprier une bande de terrains tout le long du Canal Lachine, entre la 6^e Avenue et le pont Gauron.

Exemple : Spinelli Toyota, c'est deux petites pointes de tarte, il y avait là où il vendait les voitures neuves et l'autre où il vendait des voitures usagées, c'est la petite pointe de tarte, là, qui sépare, il faudrait que la ville rachète ça.

300

Et la Cintube, l'ancienne usine Cintube qu'il y a là, O.K., il y a un terrain en arrière qui à l'abandon. Il y a plein de détritrus, c'est laid, c'est effrayant, il faudrait qu'ils rachètent cette bande-là qui longe la Cintube, ainsi que tout le long jusqu'au pont Gauron.

305

Mais, au cours des 60 dernières années, ils l'ont fait tranquillement quand les gens étaient pour vendre.

LA PRÉSIDENTE :

310

O.K. Autre chose : dans le projet de PPU d'écoquartier, qu'est-ce qu'il y a d'acceptable, en fait ? Est-ce qu'il y a des choses acceptables pour vous ?

M. MICHEL SYNNOTT :

315

Bien, toute la revitalisation qu'il y a là est acceptable, mais ce qui n'est pas acceptable, c'est l'histoire du Parcours riverain et, excusez-moi, là, mais j'ai regardé quels sont précisément les endroits de haute densité, là où il y a l'ancienne Spinelli, on veut nous en mettre un immeuble de 15 étages.

320

Or, j'ai regardé les vidéos sur les questions-réponses des séances d'information « Ah, c'est jusqu'à 15 étages », mon œil.

325

Quand j'ai vu que Spinelli avait vendu, que c'était démolit, je me suis dit : « ils vont nous mettre... ils vont vouloir nous mettre, là, un développeur va nous mettre un immeuble à condos de 15 étages là-dedans pour faire de l'argent puis se sauver ».

330 Mais on ne peut pas... il faut s'harmoniser, il ne faut pas que ce soit du développement économique sauvage. Il faut s'harmoniser avec le reste. Alors, dans le reste du programme, j'ai vu qu'on veut faire des, par exemple, des immeubles municipaux au niveau sportif, il faut revitaliser ça, c'est parfait.

LA PRÉSIDENTE :

335 Le pôle civique, hum, hum.

M. MICHEL SYNNOTT :

Exactement.

340 **LA PRÉSIDENTE :**

Et, qu'est-ce que vous pensez de l'idée d'un écoquartier, est-ce que c'est quelque chose...

M. MICHEL SYNNOTT :

345 En fait, ça me convient... moi, j'ai deux choses, ça me convient parfaitement. Ça me convient parfaitement. Ce qui ne me convient pas, c'est que l'on compromette le Parcours riverain et qu'on mette un immeuble de 15 étages le long du Canal Lachine.

350 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, je comprends que vous pourriez accepter des immeubles de 15 étages, ailleurs que...

355

M. MICHEL SYNNOTT :

Exactement, plus au nord près de Victoria, par exemple.

360

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

365

M. MICHEL SYNNOTT :

Mais, encore là, bien, 15 étages, de mon point de vue personnel, c'est trop parce que ça viole le propre plan d'urbanisme de Montréal et de Lachine, qui disait, c'est moyenne... Moi, je vous dirais, un immeuble de six étages serait plus acceptable, ça s'harmoniserait. 15 étages, ça n'a comme pas de bon sens dans l'environnement.

370

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous iriez jusqu'à huit étages, par exemple ?

375

M. MICHEL SYNNOTT :

Oui, huit maximum.

380

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Une dernière petite question avant de passer la parole à...

385

M. MICHEL SYNNOTT :

390 Mais, pas où est-ce qu'il y a le Spinelli, le Toyota, parce que c'est sur le bord de l'eau. C'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

395 Oui. C'est bon. Vous parlez du plan de transport.

M. MICHEL SYNNOTT :

Exact.

400 **LA PRÉSIDENTE :**

Et, vous... à la page 7, votre tête de chapitre dit : « Le plan de transport semble approximatif ».

405 **M. MICHEL SYNNOTT :**

C'est bien cela...

LA PRÉSIDENTE :

410 Pourriez-vous m'en parler un petit peu plus ?

M. MICHEL SYNNOTT :

415 Oui. Alors, premièrement, quand ils ont fait la nouvelle gare de Lachine-Est, je l'ai marchée moi-même. Premièrement, ça prend un temps fou parce qu'ils ont fait toute une passerelle pour se

rendre là. Ça prend à peu près 15-20 minutes de marche pour se rendre. Et, là, j'ai entendu aux questions-réponses, que je ne suis pas le seul qui a ces préoccupations-là.

420 Et, là, qu'est-ce que j'apprends aux réponses qu'on nous donne, c'est que, là, il faut regarder l'EXO, le CP, l'AMT, le... et cætera, et ce que j'ai entendu, ce que j'ai retenu, c'est que ces organismes-là ont été sensibilisés à nos préoccupations, ils vont examiner la chose, puis qu'il y aura peut-être un plan en 2030-2035.

425 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K.

M. MICHEL SYNNOTT :

430

Et je peux vous dire, parce qu'à Lachine, c'est une préoccupation, les chemins de fer au Canada, ils ont choisi que le chemin de fer, les matériaux sont prioritaires sur les personnes, ailleurs, c'est l'inverse. Mais, ce qui fait en sorte que la gare de Lachine-Est, c'est une excellente idée, mais mal ficelée.

435

LA PRÉSIDENTE :

Bien. Merci. Arlindo ?

440 **M. ARLINDO VIEIRA, commissaire ad hoc :**

Il a déjà répondu à ma question.

LA PRÉSIDENTE :

445

Ah, alors...

LE COMMISSAIRE :

Mais, je pourrais avoir une autre.

450

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

455

LE COMMISSAIRE :

C'était toute la question reliée à la densité qui était prévue dans le plan d'urbanisme. Vous l'avez bien expliquée, la densité moyenne, mais c'était... Ma question, c'était un peu, comment est-ce qu'on peut arriver à avoir une certaine densité, vous l'avez déjà expliqué.

460

Mais, peut-être, juste préciser pour avoir une idée de l'ordre de grandeur de la dimension de cette bande que vous réclamez pour parfaire le parcours riverain ? vous avez parlé de... à la longueur, là, mais en largeur, ça pourrait représenter quoi à peu près, là ?

465

M. MICHEL SYNNOTT :

Oui. Bien, c'est... la question est tout à fait pertinente parce que je me suis posé la même question en me présumant que vous poseriez la question. Alors, lorsqu'on part de Dorval et qu'on vient jusqu'à la 6^e Avenue, la bande entre le boulevard Saint-Joseph et le bord de l'eau, ça varie un peu, mais ça va de 50 mètres à peut-être 150 mètres. T'sais, j'y vais approximativement. Mais je vous dirais que c'est de ça dont on a besoin.

470

Alors, d'ailleurs, lorsqu'il y a eu le projet VillaNova qui a été annoncé en 2005 et que là, ils ont mis à terre l'ancienne usine Jenkins, ils ont décontaminé, et cætera, je m'attendais à ce que ce qui... le développement entre boulevard Saint-Joseph et le Canal Lachine, il y ait, soit, une

475

expropriation pour permettre cette unification du parcours riverain ou qu'on prévoit une bande de terre pour faire un parc. Et, à ma grande déception, il n'y a rien qui a été fait.

480 Alors, là où je veux en venir, c'est qu'il faut qu'on fasse quelque chose, puis qu'on prévoit ça. Puis c'est à peu près entre 50 mètres et 150 mètres, puis là, ça dépend aussi de l'emprise du gouvernement fédéral. Mais, j'y vais approximativement.

LA PRÉSIDENTE :

485 D'accord. Luba ?

Mme LUBA SERGE, commissaire ad hoc :

490 Moi, j'avais une question un peu... vous terminez, juste avant la conclusion, vous dites : « Toutefois, malgré ces avancées intéressantes, les citoyens de Lachine peuvent s'interroger sur les prochaines étapes et leurs délais de réalisations. », on semble poser une question sur les prochaines étapes.

495 Je ne sais pas si vous avez des idées. Vous faites aussi, vous venez juste d'en parler, toute la confiance du public suite aux projets de VillaNova et Flora. Je ne sais pas comment vous voyez ces prochaines étapes et comment on pourrait peut-être revenir à une certaine confiance ?

M. MICHEL SYNNOTT :

500 Bon. Oui, alors, j'ai mis deux références à des articles de journaux qui résument bien la situation. Malheureusement, je n'ai pas pu les imprimer, là, je ne sais pas si c'était bloqué ou quoi que ce soit, mais j'ai mis les références.

505 Mais, ce que ça disait... ce que ça dit essentiellement, c'est le projet VillaNova, nous a été vendu comme la révélation du siècle, ça va revitaliser cet endroit-là, ça va être un endroit

merveilleux. J'ai personnellement vu des gens faire la file sur le boulevard Saint-Joseph pour le bureau des ventes, pour aller dire « Je m'inscris pour m'acheter une maison dans cet endroit-là ».

510 Sauf que ça a été donné à un développeur privé et parfois, ça va bien, puis parfois, ça va mal quand on laisse le privé seulement s'en occuper. Et dans ce cas-ci, ça a été tellement mal qu'actuellement, le projet est complètement arrêté. On a un tas de boue depuis 2005, ce n'est pas fini, et cætera, et ça a fait les manchettes.

515 À un moment donné, l'entrepreneur se dépêchait, les trottoirs n'étaient pas au bon niveau, puis ils ont été obligés, la ville, d'envoyer des gens pour leur dire « Défaites les trottoirs, refaites-les ». Alors, ce que je veux vous dire, c'est que le projet VillaNova nous a été vendu comme un rêve et malheureusement, le PPU de l'écoquartier nous est présenté aussi comme un rêve.

520 Que fera la municipalité pour que les erreurs du passé ne se répètent pas ? Et je vois madame en avant qui est ici présente, qui disait dans un article quand elle était interviewée par un journaliste, disait : « Nous avons beaucoup appris et nous ne ferons pas les mêmes erreurs. »

525 Mais, je n'ai rien dans le document qui me rassure pour dire quels sont les moyens qui seront pris. Parce que, exemple, le terrain de Spinelli a été vendu à un promoteur particulier et là, on permettrait du spot zoning, puis qu'il construise sur 15 étages. Qu'est-ce qui me dit que ce n'est pas un... quelqu'un qui exploite ça de l'extérieur, qui va venir me construire 15 étages, puis après ça, se sauver avec notre argent ? Puis lui, il s'en fout, il a fait son argent.

J'ai une préoccupation, là.

530 **LA COMMISSAIRE :**

Et, mais, est-ce qu'il y aurait quelque chose qu'on pourrait faire ? Selon vous, ça serait, il y a eu tout un processus pour se rendre au PPU, est-ce qu'il y a d'autres choses qui pourraient se faire ?

535

M. MICHEL SYNNOTT :

540 C'est dans la réalisation qu'est la problématique, là, mais le concept est très bon. Mais, c'est la même chose que le concept de VillaNova : c'était très bon. Mais, c'est dans la réalisation que là, on a laissé l'entrepreneur et le promoteur agir en espérant qu'ils réalisent le rêve qu'ils annonçaient et ça s'est annoncé un cauchemar.

LA COMMISSAIRE :

545 Est-ce que je comprends que vous suggérez d'établir des règles, des normes, des politiques, des règlements et pour...

M. MICHEL SYNNOTT :

550 Je préconise qu'il y ait une équipe, je vais dire n'importe quoi, là, de 30 personnes spécialisées dans la gestion immobilière de la ville à temps plein, qui vont gérer l'ensemble de cet écoquartier-là et qui vont surveiller ça de très près pour s'assurer d'intervenir, s'il le faut, pour que ça se réalise correctement.

555 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup, Monsieur Synnott, d'être venu nous rencontrer. Je vous souhaite une bonne fin de soirée. Au revoir.

560 **M. MICHEL SYNNOTT :**

Je vous remercie beaucoup de m'avoir accueilli.

565